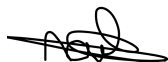


PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 19/ 10 / 2023

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale: M. PARRA Michel			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école intérim – Présidente : Mme MAILLET Marie-Pierre	X		
Adjoints au scolaire : M. LAROUR Pascal,	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme BASTIEN Astrid	X		
Mme DEPIERRE Valérie	X		
Mme DESMURGER Nadine	X		
Mme HUMBERT Clémence	X		
Mme LARCHIER Anne-Lise	X		
Mme LECOINTRE Marie-Hélène	X		
Mme PIREZ Candice	X		
Mr DELAMARE Thomas	X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants présents
GALVAO Marjorie	X		GARNIER Isabelle
BUSCEMI Mélissa	X		BELDA Joanna
BENALI Linda	X		BUCHAILLARD laure
GAUCHE Caroline	X		VIGAUD Capucine
VERJUS Nathalie	X		IGHRARENE Liazid
PASCHETTO Mélissa	X		BENDAOU Malika
LEVENEZ Océane	X		
SEYVE Julie	X		
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Représentant périscolaire : M ARAGON Frédéric	X		
ATSEM :			
Mme GONZALEZ REYES Carolina	X		
Mme PIQUEREZ Nicole	X		
AESH : Patricia DURANTON	X		

Procès-verbal établi le 19 / 10 /2023

La présidente, directrice de l'école
Nom : MAILLET Marie pierre
Signature



Le secrétaire: Enseignant
Nom : Thomas DELAMARE
Signature

Thomas DELAMARE


Date : Jeudi 19/10/2023
Heure de début : 18h30 en présentiel

Secrétaire de séance : Mr Delamare

Ordre du jour :

- 1. Installation du nouveau conseil d'école**
 - Présentation des membres
 - Résultats des élections
 - Le rôle et la fonction du conseil d'école
- 2. Bilan de la rentrée**
 - Les effectifs et leur évolution
 - Présentation de l'unité d'enseignement ITEP
 - Vigipirate
- 3. Fonctionnement de l'école**
 - Approbation du règlement intérieur de l'école (*en pièce jointe*)
 - Bilan des exercices de sécurité
 - Budget et travaux
- 4. Projets pédagogiques 2023/2024**
 - Projet d'école
 - Projets de l'année
- 5. Parole à la municipalité sur le fonctionnement de la cantine et du périscolaire**
- 6. Questions des parents élus**

1. Installation du nouveau conseil

• **Présentation des membres**

Le Conseil d'école est composé de l'équipe pédagogique, des parents élus, des représentants élus de la mairie et de la directrice qui le préside. Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale peut y assister de droit.

• **Résultats des élections**

	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
électeurs inscrits	404	420	384	384
votants	238	249	242	173
bulletins nuls	49	67	42	29
suffrages exprimés	189	182	200	144
participation	58.91%	59.29%	63.02%	45.05%

• **Rôle et fonction du Conseil d'école**

- Son rôle est notamment de voter le règlement intérieur de l'école, de donner son avis sur toute question intéressant la vie de l'école et de relayer l'information et les préoccupations des parents. Le conseil d'école n'a pas pour vocation de traiter les cas individuels. Pour les problèmes personnels, ceux-ci sont réglés entre les personnes concernées, les parents et l'enseignant ou les parents et les responsables cantine/périscolaire. Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre.
- Ont droit de vote au Conseil d'école : les enseignants ainsi que les remplaçants en poste sur l'école au moment du conseil d'école (soit 9 voix), la mairie a 2 voix, les parents élus titulaires (ou suppléant par défaut) ont 8 voix.
- Lors du prochain conseil d'école, qui aura lieu le 21 mars, nous voterons les modalités d'élection des parents d'élèves pour l'année 2024-2025. Elles pourront se faire par voie électronique.

2. Bilan de la rentrée

Les classes :

L'effectif total de l'école cette année est de 219 élèves pour 8 classes. L'an dernier nous avions 228 élèves en octobre.

Par cohorte, cela fait 80 petites sections, 68 moyens, et 80 grands.

Classes	Effectifs	Enseignantes/ATSEM	Classes	Effectifs	Enseignants
PS/MS 1	26 (11 -15)	Astrid Bastien/Carolina GONZALEZ REYES	MS 7	28	Marie-Pierre Maillet /Anaïs Schifano
PS 3	28	Florence Communal remplacée par Candice Pirez/Céline Chevallier	GS 8	26	Marie-Hélène Lecointre Thomas Delamare/Vanessa Boutillier
PS 4	28	Valérie Depierre/Nicole Piquerez	GS 9	27	Clémence Humbert/Delphine Mazzocchi
PS/MS 5	28	Anne-Lise Larchier /Maryna PEANT	MS/GS 10	28 (14-14)	Nadine Desmurger/Marie-Catherine Ecumoir

Nous avons accueilli une nouvelle enseignante, Madame Humbert, en remplacement de Pauline Duquenoy, et 6 nouvelles ATSEM. Nous tenions à indiquer qu'une partie des ATSEM n'ont pas été formées pour cette fonction ou n'ont pas d'expérience antérieure. Cela se ressent sur l'organisation au sein de certaines classes.

Dans notre équipe nous avons également deux AESH, Patricia Duranton et Bérengère Martin, qui viennent en aide auprès de deux élèves en grande section.

Remarques parents délégués / enseignants : difficultés de recrutement, mais véritable métier avec compétences spécifiques nécessaires. Objectif : les former et les accompagner (employées communales).

Remarques mairie : il y a tout de même une ATSEM par classe. Des formations seront proposées ultérieurement.

• Présentation de l'unité d'enseignement ITEP

Dans nos locaux, il y a une classe d'enseignement spécialisé : L'ITEP (Institut thérapeutique et pédagogique).

Amel Lourabi est l'enseignante de cette structure. Cette classe accueille des enfants rencontrant des troubles du comportement qui ne peuvent suivre un enseignement ordinaire. Ils n'ont pas de déficience mentale. C'est la cinquième rentrée à l'école de CESSY. Il y a 5 élèves entre 9 et 11 ans. Les programmes sont adaptés à chaque élève. Ils ont des accompagnements psychologiques et des temps éducatifs. Ils utilisent locaux mis à disposition par la mairie.

Point mairie : auparavant, c'était à Ambérieu. Comme c'était inconfortable, ITEP à Gex (dortoir possible) et à Cessy créés pour que les enfants restent proches de la famille.

Point directrice : Les élèves sont intégrés au sein d'une école pour garder le contact scolaire.

• Vigipirate

Nous sommes passés en sécurité URGENCE ATTENTAT.

Les directives de l'Éducation Nationale sont les suivantes :

Renforcement de la surveillance aux entrées et sorties des écoles.

- Les parents de maternelle peuvent rentrer dans l'école, mais la vigilance doit être accrue sur l'assurance de connaître les personnes qui entrent dans l'école. Nous avons la possibilité de vérifier les sacs des adultes de manière visuelle.

- Pas d'attroupement au portail : possibilité de modifier les horaires pour cela.

- Nous signaler tout comportement suspect.

- Les sorties scolaires sont toujours autorisées.

Mairie : mise en place d'une sécurisation de la voie piétonne devant l'école. La gendarmerie trouve le fonctionnement actuel correct.

Parents délégués : Pourquoi les parents ne peuvent pas rentrer dans l'école pour le temps du périscolaire.

Mairie : Le périscolaire suit une directive nationale du Ministère jeunesse et sport. Puis décliné régionalement.

Fonctionnement de l'école

• Approbation du règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur 2023/2024 doit être voté.

Suite à l'envoi par mail, opposition/remarques/questions ? Non.

Nombre de votants : Mairie 2 - Enseignants 9 - Parents élus 8

Le nouveau règlement intérieur est voté unanimement.

☑ Vote du nouveau règlement intérieur :

- nombre d'avis positifs : 19

- nombre d'avis négatifs : 0

- abstention : 0

• Bilan des exercices de sécurité

Deux exercices de sécurité ont été réalisés durant cette première période : Un exercice incendie le 28 septembre et un PPMS (plan particulier de mise en sûreté) « Attentat intrusion » le 12 octobre.

-Concernant l'exercice incendie, nous sortons le plus rapidement possible de l'école et nous nous regroupons vers les grilles de l'élémentaire. Les élèves sont sortis en ordre, sans panique, en respectant le plan d'évacuation. L'évacuation à l'étage, par les escaliers extérieurs, n'est pas facilitée en raison des portes qui ne peuvent pas être bloquées. Sera demandé dans les prochains travaux à la mairie. La police municipale a observé que nous avons mis plus de 4 min pour sortir. L'objectif du prochain exercice sera de sortir en 2 min environ.

-Concernant l'exercice attentat intrusion, nous nous mettons à l'abri dans l'école en verrouillant les portes et nous nous cachons sans faire de bruit. Le silence absolu a été respecté. 2 classes ont peu entendu l'alerte à cause de 2 boîtiers qui n'ont pas fonctionné. Des améliorations seront faites pour les prochaines alertes : Les élèves devront en priorité s'allonger au sol derrière des obstacles et la directrice sera également en confinement. La police municipale était présente et nous a apporté ces conseils.

- Un deuxième exercice PPMS est prévu en deuxième période. (tempête, séisme). Puis de nouveau un exercice incendie.

- **Budget et travaux**

- L'école fonctionne avec un budget municipal alloué pour l'année civile 2023 de 48 euros par enfant soit un total d'environ 11 000 euros pour cette année, ce budget est utilisé pour tout ce qui est fournitures scolaires, papeterie, jeux, bus, projet exceptionnel ...
- Le sou des écoles nous alloue également un budget pour des spectacles, des sorties scolaires, l'achat de livres. Les recettes proviennent des cotisations demandées aux parents mais également de toutes les manifestations que le sou des écoles organise, ainsi qu'une subvention de la mairie..
- Pour cette année scolaire, nous allons continuer la restructuration de notre bibliothèque. Nous allons lister les meubles dont nous aurons besoin. Pouvons-nous ensuite vous la transmettre pour un budget exceptionnel ? Mairie : oui, dans un budget exceptionnel.
- L'an dernier nous avons formulé une demande afin de sécuriser la sortie de nos élèves se dirigeant vers la cantine au moment de l'entrée des parents au sein de l'école. Nous demandons la mise en place d'un portillon accédant directement au passage qui mène à la cantine. Où en sont vos réflexions ?
Mairie : trop compliqué à mettre en œuvre, donc ne sera jamais fait.
- Nous sommes toujours en attente de nos photocopieuses (devraient arriver en mars ou avril).
Mairie : problème vient du prestataire qui manque de composants électroniques.
Parent délégué : contrat exclusif ?
Mairie : non, sous contrat. Au mieux on part pour 10 ans.

3. Projets pédagogiques 2023/2024

- **Projet d'école** : *Notre projet d'école a été validé par Monsieur l'Inspecteur de l'EN.*

Axe 1 : Améliorer les réussites et réduire les inégalités en mathématiques et en français.

Axe 2 : Développer les parcours éducatifs de l'élève.

- Le PEAC (Parcours Éducatif Artistique et Culturel) : construire chaque année un module du Parcours Educatif Artistique et Culturel : en travaillant sur un artiste commun pour tous les niveaux, en prévoyant une sortie culturelle par an
Remarque directrice : déjà commencé l'année dernière en travaillant en commun sur un artiste (Mondrian).
- Le parcours citoyen : travail sur les règles de la cour : construction d'un outil durable GS
- Le parcours éducatif de santé – EPS : construire un parcours de santé sur les 3 années de maternelle (santé, hygiène et sécurité)

Axe 3 : Prendre en compte le Climat scolaire et le bien-être à l'école.

- Mise en pratique de la charte des ATSEM / PE
- Conception d'une démarche commune (protocole) pour gérer les conflits au sein de l'école.

Axe 4 : Développer les relations avec les partenaires et les familles.

- Construire un outil commun école / périscolaire : par exemple, des panneaux d'affichage concernant les règles de la cour et dans les locaux afin d'harmoniser nos règles.
- Faire venir les parents dans l'école : par exemple, inviter les parents à des moments de classe, des expositions, des séances artistiques...

- **Projets de l'année et bilan du premier trimestre**

- Lors de la première période, toutes les classes ont travaillé sur les émotions à l'aide de diverses activités de jeux, de mimes, de langage oral... et également à travers l'écoute de musiques. A cette occasion deux musiciennes, une violoncelliste et une pianiste, sont intervenues dans toutes les classes, financées par la mairie.

Pour rappel, la mairie a gardé le budget auparavant consacré à un intervenant musique pour nos projets culturels.

- Le 13 octobre, les grandes sections sont allées encourager les élèves de l'école élémentaire lors de leur cross. Cette rencontre est le premier lien entre nos GS (futurs CP) et les CP.

Parent : Y aura-t-il une visite de l'école élémentaire pour les GS en fin d'année ?

Directrice : oui, comme chaque année.

- Pour les périodes suivantes, le sou des écoles financera notre spectacle de Noël (des marionnettes à fil et à gaine) ainsi que deux jours de construction avec l'association KAPLA. Les parents seront invités à observer les réalisations des élèves.

En novembre, des classes se rendront à l'Etang de Cessy pour une « sortie automne » financée par la mairie (bus).

Ces projets ainsi que nos aménagements de l'école ne sont possibles que grâce au financement par le sou des écoles et la mairie que nous remercions vivement.

Nous remercions également nos Atsems et les deux AESH ainsi que tout le personnel municipal.

Enfin nous remercions les représentants des parents qui nous aident dans le bon fonctionnement de l'école.

4. Parole à la municipalité sur le fonctionnement de la cantine et du périscolaire

5. Questions des parents élus

Mairie : cabane matin, midi, soir : il y a une baisse légère des effectifs en partie due au départ des GS, les PS actuels ne comblent pas l'écart.

Parents : remontées multiples de « punitions » inappropriées pendant la cantine

Mairie : en effet, il y a eu un moment difficile où un agent de la cantine a proposé à un enfant très énervé de « sortir prendre l'air ». L'agente est en arrêt et ne sera pas gardée. Les agents ont des formations régulières. En cas de problème nous contactons la famille et un suivi est mis en place.

Cette année, nous avons de bons retours sur l'équipe d'encadrement du périscolaire.

Parents : quelle formation pour le personnel cantine et périscolaire ?

Mairie : pas d'obligation d'avoir le BAFA. Plusieurs agents diplômés ont été engagés en surplus en prévision des arrêts de travail futurs mais non gardés par choix. On reste dans le cadre légal pour le taux d'encadrement

A l'embauche, il y a un double contrôle du casier judiciaire vierge : à la signature du contrat et interne au service.

Toute condamnation avec peine de prison supérieure à 1 an, quel que soit le motif, entraîne un refus de contrat de la mairie.

Mairie : On réfléchit à un changement de fonctionnement de la cantine pour les années futures. Sur la cantine : il y a des enfants qui refusent de manger et il y a également beaucoup d'enfants (80 à chaque service).

Parent délégué : quel effectif ?

Mairie : Entre 140 et 150 enfants inscrits au total à la cantine. Il y a davantage de GS que de PS inscrits. On se demande si l'on va continuer à prendre tous les enfants (sont nombreux), notamment sur les 4 jours d'école de la semaine.

Enseignant : beaucoup d'enfants pleurent dès 8h30 par anticipation de la cantine.

Parent délégué : Y aura-t-il une communication aux familles pour l'augmentation des prix ?

Mairie : on tente de garder les prix au plus bas possible avant de communiquer.

Parent délégué : les menus se sont améliorés, sont plus équilibrés.

Mairie : notre prestataire a pris en compte les remarques

On pensait proposer des visites de la cantine entre février et mai 2024 pour les parents délégués.

Parents délégués : on viendra avec plaisir. On a besoin de comprendre le fonctionnement.

Nous avons été bien reçus l'an dernier.

Mairie : Pour tout renseignement sur votre enfant à la cantine, vous pouvez envoyer un mail au périscolaire ou l'indiquer oralement le matin. N'hésitez pas à nous contacter : enfance-jeunesse@mairie-cessy.fr

Mail unique pour toute demande. On essaye au maximum d'y répondre.

Parents délégués : vigipirate : peut-on aider les PS à descendre l'escalier ?

Mairie : vigipirate très stricte, c'est en cours d'étude pour savoir si en novembre nous pourrions ou non ouvrir un peu plus les locaux.

Parents délégués : retour réunion pour parents avec mairie à propos du fonctionnement du périscolaire : intéressant. Pas mal de parents présents.

Mairie : c'était une très bonne idée. Un compte-rendu sera donné (en cours), sous forme peut-être de livret d'accueil contenant toutes les informations pour les nouveaux parents.

Parents délégués : Faut-il un certificat médical en cas d'absence pour éviter d'être facturé ?

Mairie : nous avons décidé, quand l'enfant est absent toute la journée et que cela est signalé par mail, de ne pas facturer la journée. Pas d'obligation de fournir un justificatif médical.

Si enfant présent sur temps scolaire et non sur le temps périscolaire, il sera tout de même facturé (sauf si décommandé le jeudi à 12h de la semaine précédente car cela impacte la commande des repas).

Parents délégués : accueil des élèves le matin à l'arrivée en classe : rien ne change avec le nouveau protocole Vigipirate ?

Directrice : Rien ne change au niveau des classes. Nous assurons la vigilance au niveau des portails.

Parents délégués : Communication avec les parents : le changement d'ATSEM n'a pas été signalé. Possible mot sur la porte ?

Enseignants : oui, parents prévenus par mail. On va s'améliorer.

Parents délégués : Possible de prévoir une bannette pour les parents délégués à l'entrée de la classe ?

Enseignants : déjà fait d'autres années, boîte mise une ou deux semaines avant le conseil d'école. On peut le refaire. Nous pourrions envoyer le mail aux parents pour les en informer.

Parents délégués : un trombinoscope va être diffusé pour que les parents sachent vers qui se tourner. Parfois, erreurs de mails.

Fin 20h00